

Accord en vue de la résolution des litiges liés au talc

15 mai 2020

Alessandro Dazza - Directeur Général

Olivier Pirotte - Directeur Financier

Frédérique Berthier - Directrice Juridique Groupe

& Denis Musson - Conseiller spécial

Plus d'informations à propos :

(i) d'Imerys peuvent être obtenues sur son site institutionnel (www.imerys.com), rubrique Information Réglementée, notamment dans son Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 mars 2020 sous le numéro No. D.20-0165. Imerys attire l'attention des investisseurs sur le chapitre "Facteurs de risques et Contrôle Interne" du Document d'Enregistrement Universel.

(ii) des termes du Plan de Réorganisation des filiales Talc nord-américaines d'Imerys et des documents juridiques associés sur www.ITArestructuring.com

Le présent document contient des prévisions et des informations prospectives. Les investisseurs sont alertés sur le fait que ces prévisions et informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes (difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Imerys), qui peuvent impliquer que les résultats et développements effectivement réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés ou induits.

Accord sur un plan conjoint de réorganisation

Imerys SA
("le Groupe")

Les "Filiales Talc" ⁽¹⁾

Représentants des actuels et
éventuels futurs plaignants

PLAN CONJOINT DE REORGANISATION

**Accord visant à régler les contentieux liés aux activités talc historiques
déposé auprès du tribunal fédéral du district du Delaware (États-Unis)**

Une fois les approbations nécessaires obtenues auprès des tribunaux américains compétents :

Les actifs des Filiales Talc nord-américaines vont être cédés et les Filiales Talc vont sortir de la procédure du « Chapter 11 »

Le Groupe sera libéré de tous les passifs existants et futurs liés aux activités historiques talc des Filiales Talc

Les passifs liés au talc seront transférés à un trust spécialement créé

(1) Imerys Talc America, Imerys Talc Vermont et Imerys Talc Canada, ainsi que Imerys Talc Italy SpA *car* parmi les parties citées dans quelques contentieux en cours liés au talc aux États-Unis

Termes financiers du plan conjoint de réorganisation

Contribution du Groupe Imerys au plan conjoint de réorganisation

Paiement en numéraire d'un minimum de 75 millions de dollars



Montant supplémentaire pouvant atteindre un maximum de 102,5 millions de dollars soumis à un mécanisme de réduction proportionnelle au prix de vente des actifs des Filiales Talc nord-américaines ⁽¹⁾



Certains autres engagements ⁽²⁾

Provision du Groupe Imerys considérée comme suffisante

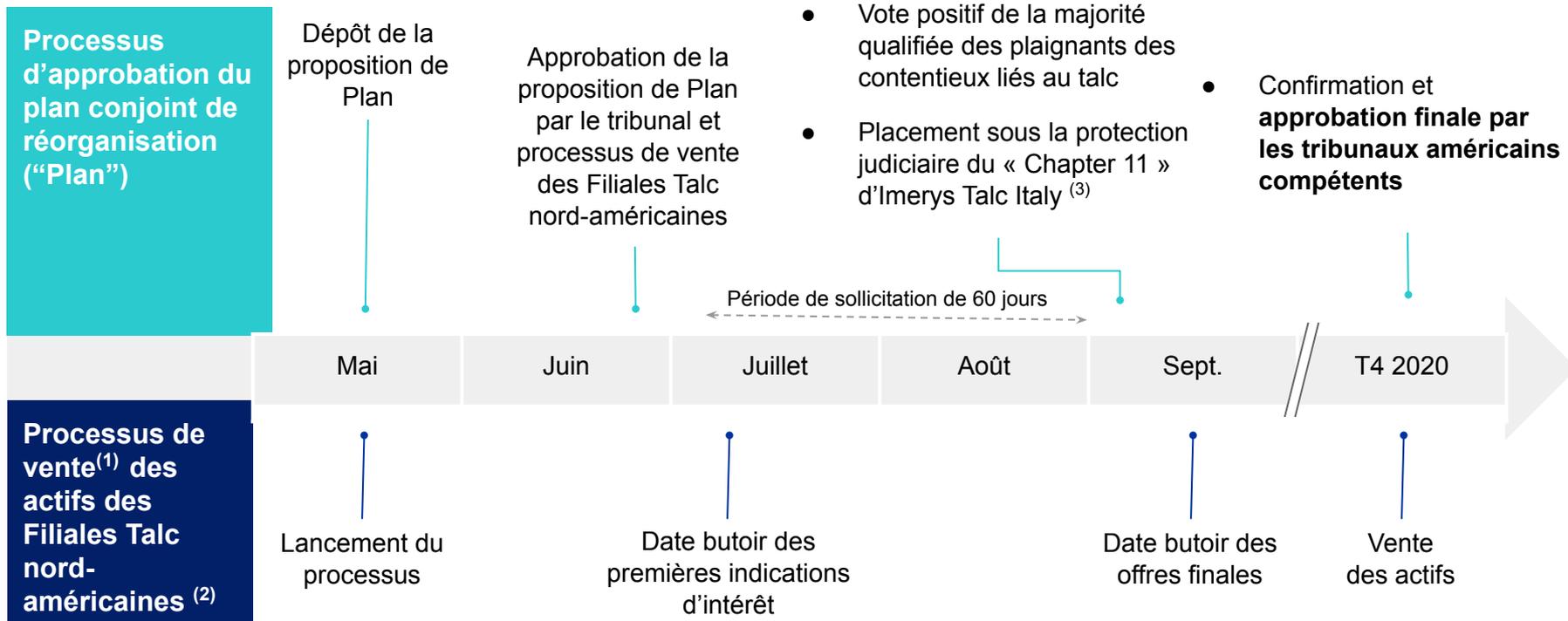
Provision de 114 million de dollars ⁽³⁾ considérée comme suffisante pour couvrir l'impact financier attendu du plan conjoint de réorganisation sur le Groupe, tenant compte de la valeur de marché potentielle des Filiales Talc nord-américaines

(1) La valeur de marché potentielle des Filiales Talc nord-américaines est sujette aux aléas propres à la vente d'actifs dans un environnement économique difficile

(2) Tels le bénéfice de contrats historiques d'assurance ainsi que le financement de (i) certaines créances mineures d'exploitation (5 millions de dollars) et (ii) d'une partie d'éventuels frais excédentaires d'administration du « Chapter 11 » des Filiales Talc nord-américaines dans la limite d'un montant de 15 millions de dollars

(3) Une provision de 250 millions d'euros avait été initialement enregistrée dans les comptes annuels consolidés 2018 d'Imerys, sachant que les Filiales Talc nord-américaines sont déconsolidées depuis le 13 février 2019

Calendrier indicatif



(1) Auquel le Groupe sera autorisé à participer.

(2) Les Filiales Talc nord-américaines, qui ont été déconsolidées depuis le 13 février 2019, ont réalisé un chiffre d'affaires de 162 millions de dollars et un EBITDA de 34 millions de dollars en 2019.

(3) Les activités d'Imerys Talc Italy ne sont pas concernées par cette vente et continueront à faire partie du Groupe tout au long et après la clôture de la procédure du « Chapter 11 ».

Principales conclusions

- Étape importante vers un règlement définitif des passifs historiques liés aux activités talc
- Pas d'effet significatif sur la situation financière du Groupe ainsi que sur ses activités, ses salariés et ses clients
- Issue favorable au Groupe qui lui permettra de se concentrer sur ses activités et de se projeter dans l'avenir, libéré de ces passifs historiques

.....

.....

Imerys va être fondamentalement renforcé par la résolution définitive des contentieux liés aux activités de talc historiques, prévue par le Plan

Merci pour votre attention

Prochains événements

27 juillet 2020	Résultats du premier semestre 2020
2 novembre 2020	Résultats des neuf premiers mois de 2020

Pour plus d'informations : www.imerys.com

Sur les réseaux sociaux :

 [@imerys](https://twitter.com/imerys)

 www.linkedin.com/company/imerys/

 www.facebook.com/imerysgroup/